



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 17 mars 2022

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Étaient excusés : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 9

Délibération n° 2022/21 : Aménagement du refuge des Clots : travaux et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de mettre aux normes sécurité incendie le refuge communal des Clots. Des travaux ont été réalisés en 2021 pour créer une issue de secours à l'étage. Cette modification nécessite le réaménagement complet des dortoirs avec :

- la création d'un couloir central desservant le grand dortoir sud et les deux dortoirs est et ouest,
- la création de deux lucarnes pour amener la lumière naturelle dans les dortoirs est et ouest,
- la pose d'un revêtement anti-feu sur l'ensemble du plancher,
- la suppression de l'escalier de service entre la cuisine et la chambre du gardien,

Le montant des travaux d'aménagement pour l'amélioration des conditions d'accueil des publics est estimé à 39 295,37 € HT.

A ces travaux s'ajoutent la nécessité de reprendre le captage d'eau potable pour sécuriser l'alimentation en eau du refuge. Ces travaux sont estimés à 22 837,50 € HT.

Le Département de l'Isère ne finance pas les interventions sur le réseau d'eau potable, la présente opération sera donc scindée en deux pour tenir compte de cet impératif dans le plan de financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagement du refuge des Clots pour un montant total de 62 132,87€ HT,

SOLLICITE l'aide financière des partenaires suivants : la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, le Parc National des Ecrins et la Communauté de Communes de l'Oisans, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (30% de 62 132,87 €) 18 639,86 €
- Subvention du Département de l'Isère (40 % de 39 295,37€ HT)..... 15 718,15 €
- Subvention du Parc National des Ecrins (10% de 62 132,87 €)..... 6 213,29 €
- Subvention de la Communauté de Communes de l'Oisans (9% de 62 132,87 €) 5 390,37 €
- Fonds libres de la Commune (26% de 62 132,87 €) 16 171,20 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 en section d'investissement,

MANDATE Monsieur le Maire à signer tout acte et à effectuer toute démarches nécessaires à cet effet,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :
Date d'affichage :

31 MARS 2022